

## AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle, qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 24 novembre 2021, le calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil de la MRC qui se tiendront aux dates suivantes :

Mardi 25 janvier 2022, 10 h	Mardi 28 juin 2022, 10 h
Mardi 22 février 2022, 10 h	Mardi 23 août 2022, 10 h
Mardi 22 mars 2022, 10 h	Mardi 27 septembre 2022, 10 h
Mardi 26 avril 2022, 10 h	Mardi 25 octobre 2022, 10 h
Mardi 24 mai 2022, 10 h	Mercredi 23 novembre 2022, 10 h

*Les séances ordinaires du conseil de la MRC ont lieu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont, Mont-Laurier. Toutefois, en vertu des Arrêtés ministériels # 2020-029 et # 2020-049 du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), en raison de la pandémie de COVID-19, la MRC pourrait tenir ses séances par vidéoconférence et devoir refuser l'accès à tout ou partie du public afin d'assurer le respect des mesures sanitaires applicables. Si l'accès à tout ou partie du public doit être refusé, la séance sera alors enregistrée et publicisée dès que possible sur le site internet de la MRC*

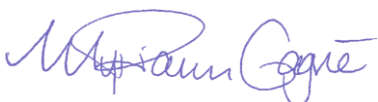
Le Comité administratif (exécutif) de la MRC d'Antoine-Labelle tiendra, en 2022, ses séances ordinaires aux dates suivantes :

Jeudi 13 janvier 2022, 13 h	Jeudi 14 juillet 2022, 13 h
Jeudi 10 février 2022, 13 h	Jeudi 8 septembre 2022, 13 h
Jeudi 10 mars 2022, 13 h	Jeudi 13 octobre 2022, 13 h
Jeudi 14 avril 2022, 9 h	Jeudi 3 novembre 2022, 13 h
Mercredi 11 mai 2022, 13 h	Jeudi 10 novembre 2022, 13 h
Jeudi 9 juin 2022, 13 h	Jeudi 8 décembre 2022, 13 h

Les séances ordinaires du comité administratif ont lieu à la salle des Préfets, au bureau administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, édifice Émile-Lauzon, 405 rue du Pont, Mont-Laurier. Toutefois, en vertu des Arrêtés ministériels #2020-029 et # 2020-049 du ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS), en raison de la pandémie de COVID-19, la MRC pourrait tenir ses séances par vidéoconférence et devoir refuser l'accès à tout ou partie du public afin d'assurer le respect des mesures sanitaires applicables. Si l'accès à tout ou partie du public doit être refusé, la séance sera alors enregistrée et publicisée dès que possible sur le site internet de la MRC.

Donné à Mont-Laurier, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2021.

La directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe,



Myriam Gagné